

Le Touvet *mag*

BULLETIN MUNICIPAL

*Joyeuses
Fêtes*

Grands projets, point d'étape



LE TOUVET
GRESIVAUDAN

À NOTER

PERMANENCES DES ÉLUS

Mairie du Touvet

En cas d'urgence, vous pouvez contacter les élus le week-end et les jours fériés au **06 87 76 15 09**

Vous voulez rencontrer un élu, prenez rendez-vous en téléphonant au secrétariat de la mairie du Touvet.

Laurence THÉRY, maire, délégation développement économique et finances.

André GONNET, 1^{er} adjoint, délégation travaux et réseaux.
Annie VUILLERMOZ, 2^e adjointe, délégation solidarités vie scolaire et lecture publique.

Michel NOLLY, 3^e adjoint, délégation vie associative.

Dominique GUILLON, 4^e adjointe, délégation vie culturelle et patrimoine.

Cécile OUDJAUDI, 5^e adjointe, délégation urbanisme.

Adresse mél : mairie@letouvet.com

Adresse web : www.letouvet.com

Tél. 04 76 92 34 34 - Fax 04 76 92 34 30

• le lundi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 18h00

• le mercredi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 19h00

• le vendredi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 18h00

• le samedi de 9h00 à 12h00

Accueil téléphonique du lundi au vendredi de 9h00 à 18h00 et le samedi de 9h00 à 12h00.

Point WIFI

En libre accès aux heures d'ouverture de la Bibliothèque.

Réservation de salles

• à la maison des associations, le mercredi de 14h à 19h et le vendredi de 9h à 12h.

Tél. 04 58 00 50 37 - Par mél : resasalles@letouvet.com

Conseils municipaux

Tous les deux mois, salle du conseil de la mairie.

Député de l'Isère

Catherine Kamowski - secrétariat parlementaire.

1 rue Conrad Killian - 38950 Saint Martin le Vinoux

Mél circ3805@gmail.com

Conseillers départementaux

Martine Kohly : martine.kohly@isere.fr

Christophe Engrand : christophe.engrand@isere.fr

Permanences à la maison de territoire à Bernin, chaque premier mardi du mois de 15h30 à 17h30, sur rendez-vous.
Tél. 04 76 00 38 49 (secrétariat)

Gendarmerie - brigade du Touvet

Rue de la Priola

Tél. 04 76 08 45 94 - Fax 04 76 92 34 94.

Au quotidien vous pouvez contacter

Le service vie scolaire au 04 76 92 34 37.

L'école maternelle, directrice Florence Ghisolfi,

au 04 76 08 46 70.

L'école élémentaire, directeur Jean-Michel Vivant,

au 04 76 71 72 46.

La psychologue éducation nationale, Claire Hamburger Doucerain au 04 76 08 55 86.

Le collège La Pierre-Aiguille, principal Yannick Delmas,

au 04 76 08 40 70 - Fax 04 76 08 58 52.

L'accueil de loisirs au 04 76 92 36 11.

Le relais d'assistantes maternelles au 06 33 49 49 01.

La halte-garderie au 04 76 08 45 35.

La salle du Bresson, au 04 58 00 50 37 (le mercredi de 14h à 19h et le vendredi de 9h à 12h).

Les services techniques au 04 76 99 75 56.

Le service urbanisme au 04 76 92 34 36.

Permanences les lundis et vendredis de 9h à 12h et sur rendez-vous les lundis et vendredis après-midi.

Bibliothèque municipale

Avenue Fernand Gras - 38660 Le Touvet

Tél. 04 58 00 50 27. La bibliothèque est ouverte au public, le mardi de 15h à 18h, le mercredi de 10h30 à 12h30 et de 14h30 à 17h30, le vendredi de 16h à 19h et le samedi de 10h30 à 12h30 et de 14h30 à 17h30. Horaires pendant les vacances : le mardi de 15h à 18h, le mercredi de 10h30 à 12h30, le vendredi de 16h à 19h et le samedi de 10h30 à 12h30.

La Poste

Le bureau de Poste du village : lundi, mardi, mercredi et vendredi de 13h30 à 18h et le samedi de 9h30 à 12h15.

Le centre de tri (seulement pour les opérations postales, aucune opération financière) : du lundi au vendredi de 8h45 à 18h et le samedi de 8h45 à 12h.

Logement

L'Adil (Association départementale d'information au logement) vous informe sur vos droits et obligations en tant que locataires ou propriétaires. Permanences à Crolles le 2^e jeudi de chaque mois, et à Pontcharra le 4^e jeudi de chaque mois de 14h00 à 17h00.

Siège social : 2, boulevard Maréchal Joffre 38000 Grenoble
Tél. 04 76 53 37 32.

Le Pact de l'Isère : permanences sur rendez-vous au 04 76 97 74 97.

Les marchés du Touvet

Tous les samedis à partir de 8h00, vous pouvez découvrir une ambiance de marché de village autour d'une trentaine d'exposants qui proposent des produits de qualité.

La circulation et le stationnement sont interdits, par arrêté municipal, le samedi matin de 6h00 à 14h00 sur la place de l'église.

Action sociale

Centre communal d'action sociale (CCAS)

Le CCAS assure une permanence hebdomadaire à la mairie. L'accueil se fait sur rendez-vous.

Tél. 04 76 92 34 34 - Mél ccas@letouvet.com.

Point info Autonomie Personnes âgées

Une permanence est assurée par Marie-Christine Gomes à la mairie chaque mercredi de 10 heures à 12 heures, avec ou sans rendez-vous.

Tél. 04 76 92 34 34.

Pôle Emploi

Site d'accueil à Pontcharra, 440 avenue de la Gare.

• du lundi au jeudi de 8h45 à 12h00 et de 13h00 à 15h30

• le vendredi de 8h45 à 11h45

Tél. 0 811 01 01 38.

Assistante sociale

Vous pouvez contacter le centre médico-social de Pontcharra au 04 76 97 32 52.

Caisse primaire d'assurance maladie (CPAM)

Un mardi sur deux de 13h45 à 14h45 à la mairie de Goncelin.

Caisse de retraite

Depuis le 1^{er} mai 2014, la permanence retraite n'est plus assurée au Touvet. Les futurs retraités sont désormais reçus au Point accueil retraite de Pontcharra du lundi au jeudi sur rendez-vous.

Tél. 3960 (09 71 10 39 60 depuis un mobile ou une box).

CARSAT service social (anciennement CRAM)

Le 2^e mardi du mois de 9h00 à 12h00 à la mairie du Touvet sur rendez-vous.

Tél. 04 76 12 19 24.

Mission locale

Site d'accueil à Pontcharra, Village d'entreprises du Breda

• lundi et vendredi de 9h à 12h

• du mardi au jeudi de 9h à 12h et de 14h à 17h

Tél. 04 76 08 08 70.

Coordinateur de l'aide à domicile des personnes âgées (ADPA)

• Aurélie Masnada accueille sur rendez-vous à la mairie de Goncelin tous les mercredis de 9h à 12h.

• Permanence téléphonique : du lundi au vendredi 8h30 - 11h30 au 04 76 92 18 82.

Divers

Permanence avocat conseil

Mairie de Goncelin.

Tél. 04 76 71 78 75.

Maison de l'avocat

49 avenue Pierre Semard à Grenoble

Ouverture : du lundi au jeudi à 13h30.

Tél. 04 76 15 10 36 Fax 04 76 44 22 05.

Conciliateur de justice

Roselyne Marty tient ses permanences à la mairie du Touvet le 3^e et le 4^e jeudi du mois, de 9h à 12h, sur rendez-vous à prendre auprès du secrétariat de la mairie.

Tél. 04 76 92 34 34

Architecte-conseil

M. Laurent Louis vous reçoit à la mairie, sur rendez-vous à prendre auprès du secrétariat de la mairie.

Tél. 04 76 92 34 34.

Notaire-conseil

Maitre Peysson est installé au 726, Grande rue au Touvet.

Tél. 04 76 90 70 06.

Société protectrice des animaux (SPA)

ZA de la vallée 38140 Renage -

14h à 18h30 sauf jeudi, dimanche et fêtes

Tél. 04 76 91 02 40

Trésor public

Avenue Montfillon - BP 16 - 38660 Le Touvet

Correspondant : Mme Eliette LE COZ.

Tél. 04 76 08 45 87 - Fax 04 76 08 53 17.

Horaires d'ouverture :

• lundi et mercredi de 9h à 12h et de 13h30 à 16h00

• jeudi de 9h à 12h et de 13h30 à 15h30

Propreté urbaine

Collecte des déchets ménagers par le service collecte et traitement des déchets du Grésivaudan

Bac à ordures ménagères : le jeudi -

Bac de tri : le mardi

Rappel : [merci de sortir votre bac la veille du ramassage](#)

Collecteurs de verre et de papier

Ils sont à votre disposition au parking Plaussu, à la salle du Bresson, à la Conche (en face de Netto), avenue Fernand Gras, et à la déchetterie du Touvet.

Déchetteries, pour tous renseignements, s'adresser au service collecte et traitement des déchets, Tél. 04 38 72 94 30 / www.le-gresivaudan.fr (rubrique 100% pratique)

Matériaux acceptés : papiers, cartons, encombrants, déchets verts, gravats inertes, batteries, verre, bois, huiles de vidange, huiles de friture, pneumatiques, métaux, cartouches d'encre, piles et accumulateurs, néons et lampes basse consommation, textiles, DEEE (Déchets d'équipements électriques et électroniques). **Attention, la déchetterie de Crolles n'accepte plus l'amiante.**

-Au Touvet, route de Goncelin, horaires d'ouverture :

• Ouverte 7 jours sur 7, de 8h30 à 17h45 (sauf le 25 décembre, le 1^{er} janvier et le 1^{er} mai). Tél. 04 76 08 25 96

-À Crolles, rue des Frères Montgolfier :

• Ouverte 7 jours sur 7, de 8h30 à 17h45 (sauf le 25 décembre, le 1^{er} janvier et le 1^{er} mai). Tél. 04 76 04 82 74

Bon voisinage

Tondeuses et machines

Un arrêté préfectoral réglemente l'utilisation des tondeuses :

• du lundi au vendredi : de 8h à 12h et de 14h à 19h

• le samedi : de 9h à 12h et de 15h à 19h

• le dimanche et les jours fériés : de 10h à 12h.

Feu de végétaux

Le règlement sanitaire départemental interdit l'élimination par brûlage de tous les déchets ménagers, dont les déchets verts.

Se déplacer

En autocar : www.tougo.fr ou www.transisere.fr

Tougo : 0 800 941 103 ; Allô Transisère : 0820 08 38 38 (0,118 €/minute).

La communauté de communes du Grésivaudan assure la maintenance des arrêts de bus à leur logo. Pour toute dégradation d'abribus ou de poteaux d'arrêt, contacter le numéro vert 0 800 845 295.

En train : www.ter-sncf.com/rhone-alpes (Chambéry - Grenoble) ou 0 891 67 68 00 pour TER et 0 892 35 35 35 pour SNCF. La gare de Goncelin vous accueille du lundi au vendredi de 10h30 à 13h00 et de 15h00 à 19h00, vente de billets, de cartes...

Éclairage public

La société EGPI gère la maintenance de l'éclairage public dans la commune. Pour tout dysfonctionnement contacter les services techniques communaux ou la mairie au 04 76 92 34 34, en indiquant le numéro figurant sur le poteau.

Permanences «infos-énergie»

Quelle énergie choisir dans mon projet de construction ou de rénovation ? Comment réduire ma consommation actuelle ? Quelles solutions techniques et financières ?

L'Ageden conseille et répond aux questions de tous (habitants et professionnels) : Tél. 04 76 23 53 50

Ce service de proximité vous est proposé par la Communauté de communes Le Grésivaudan dans le cadre du Contrat de Développement Pays Rhône Alpes. www.le-gresivaudan.fr

Urgence

Vous pouvez contacter les numéros de téléphone ci-dessous 7j/7 et 24h/24 :

• POMPIERS : 18

• SAMU : 15

• Centre anti-poison : 04 76 42 42 42

• Médecin de garde : 0 810 15 33 33

• Pharmacie de garde : 3915

• EDF : 0 810 33 33 38

• GDF : 0 800 47 33 33

• Véoila : 09 69 32 34 58



Madame, Monsieur,

Que retiendrons-nous de 2018 ? Apparemment selon le récent sondage d'opinion de l'Ifop « les Gilets jaunes arrivent largement en tête, devant les attentats de mars dans l'Aude, et du 11 décembre à Strasbourg, à 41 % ; la victoire de la France en Coupe du monde en juillet n'est citée que par 25 % des Français, devant l'effondrement du pont de Gênes en Italie (21 %). » Est-ce parce que l'événement est plus récent ? Parce qu'il relève de l'imprévu ? Parce qu'il libérerait une parole jusqu'alors tue ? Je crois surtout que cet événement illustre sur nos ronds-points de façon visible et explicite une fracture sociale qui se creuse, une colère souvent traduite dans les urnes, que rien ne semble apaiser. Ce désespoir en vient même à interroger les fondements de la démocratie.

Alors que convient-il de faire quand on est élu ? Écouter évidemment, entendre, mais surtout répondre, être en capacité d'accompagner la réforme des institutions qui, je n'en doute pas à ce stade, sera jugée nécessaire par le gouvernement. Et poursuivre, inlassablement, dans le champ d'action qui est le notre, celui des élus locaux, des objectifs intangibles d'intégration et d'inclusion. C'est pour cela que nous sommes élus, pour faire de nos villages des espaces de cohésion sociale, pour tendre des mains, tisser des liens, pour offrir une vraie qualité de service dans nos équipements communaux et maintenir notre patrimoine collectif, celui des Services Publics. Le résultat de cette attention de tous les jours au Touvet est visible dans nos quartiers, au travers des bâtiments et au fil des rénovations. Ce travail au quotidien, de façon plus imperceptible, dessine les contours de notre vie commune et structure nos relations. C'est l'action que nous avons choisi de vous présenter en cette fin d'année.

Au nom des élus et du personnel communal, je vous souhaite, Madame, Monsieur, de bonnes fêtes de fin d'année et je vous présente mes meilleurs vœux pour l'année 2019.

Laurence Théry
Maire du Touvet

2-3 **À NOTER / ÉDITO**

4-13 **DOSSIER**
Grands projets, point d'étape

14-15 **SOLIDARITÉS**

16-18 **VIE DE LA COMMUNE**

19-21 **ENVIRONNEMENT**

22 **COMMUNICATION
& CONCERTATION**

23-24 **TRAVAUX**

25-27 **PANORAMA INSTITUTIONNEL**

28-29 **CONSEIL MUNICIPAL**

30 **EXPRESSIONS POLITIQUES**

31 **ÉTAT-CIVIL - PETITES ANNONCES**

32 **REGARDS SUR...**
la commission électorale

Directeur de la publication : Laurence Théry

Rédaction : Laurence Théry, Christelle Fergeau, Adrian Raffin, Stéphanie Wyon.

Photos : Mairie du Touvet, Nadine Espagnol, Alain Raffin, Jean-Claude Sambain.

Conception, mise en page : Christelle Fergeau

Imprimerie : Technic color - Ce numéro a été tiré à 1 800 exemplaires Imprimé sur du papier recyclé

GRANDS PROJETS, POINT D'ÉTAPE

Chronologie

Création de nouveaux locaux associatifs à l'école élémentaire



ZAE : Aménagement des Arguilles



Inauguration du pôle enfance



2014

2016

Inauguration de l'abri jeunes



2015

Installation d'une antenne de l'Accorderie au Touvet



Installation des Rutissons



Concertation pour les travaux de la Grande rue



Inauguration du Pôle culturel



Aménagement du Jardin des assistantes maternelles



Extension des locaux
du Trésor public



Réhabilitation de
la déchetterie



Aménagement
du parking du
cimetière



Aménagement de
la Grande rue



PAEN



Nouvel accueil
de loisirs des
Grappaloups



Exposition
Aînés d'ici



Construction
d'un local pour le
football



Inauguration des
jardins partagés

Extension
extérieure de la
salle du Bresson



Aménagement de
la RD29

La rénovation du Touvet se poursuit



Échelle 1 : 22 000

Des nouvelles du centre-bourg



De 2012 à 2013, une très large concertation, incluant les riverains, les commerçants et tous les habitants de la commune, a été menée durant 18 mois, pour analyser et redéfinir les usages de l'artère principale de la commune, la Grande rue. La définition de projet a duré ensuite 12 mois, qui ont précédé la phase de travaux qui a quant à elle duré 14 mois, de juillet 2016 à octobre 2017.

de rejoindre la rue de la Charrière par un passage à talons. En 2018 le parking de la mairie achève ses bandes plantées et l'implantation d'arbres pour accompagner la construction d'un muret en pierres et la mise en place d'un compost de quartier.

Après la plantation d'un arbre du centenaire de la guerre de 1914-1918, la place de l'école sera plantée et dotée de bancs.



nagée. Ces aménagements ont permis à l'École de Cordes, obligée de quitter le Clos Schmit pour des raisons de sécurité, de cohabiter avec English is fun dans des locaux rénovés.

L'amélioration de l'isolation du toit de l'école élémentaire et l'isolation des combles venaient parfaire cet aménagement en améliorant les performances énergétiques du bâtiment et en réduisant les consommations.

L'éclairage public de la grande rue a lui aussi été intégralement changé pour parfaire l'ambiance de cette rénovation d'ampleur.



L'implantation d'une nouvelle école, dotée d'une cantine adaptée permettrait d'accueillir les enfants de l'école élémentaire dans des conditions plus sécurisées. La réflexion est engagée et la municipalité travaille actuellement à l'acquisition du terrain.

La deuxième phase d'aménagement de la Grande-rue est prévue dans les années à venir. Elle concerne un tronçon allant du carrefour avec la rue de Champet jusqu'à la Maison Saint-Jean et permettra là encore de moderniser les réseaux, de sécuriser les déplacements et de laisser plus de place aux cheminements piétons de cette voirie au cœur du village.



Pour faciliter l'accès de tous au numérique la commune participe à un projet européen permettant d'installer un hotspot wifi devant la mairie. Le développement accru des services en ligne doit par ailleurs faciliter l'accès à tous les services publics de la commune.

Dans ce quartier toujours, dès 2015, l'aile sud de l'école élémentaire était réamé-



Le réaménagement des deux parkings adjacents a bien sûr accompagné cette restructuration complète en cœur de village. En 2017 le parking Plossu s'est enherbé et fleuri pour accueillir 35 places, dont 1 place pour personnes handicapées et autoriser les circulations piétonnes, permettant ainsi



Du côté du quartier de la gare



© Architecture énergie

L'ouverture du pôle enfance les Touvetinois en 2015 a ponctué le réaménagement du quartier de la gare engagé en 2008. Cette crèche éco-responsable a permis l'ouverture de 30 places pour les familles du Touvet et le développement d'un vrai projet « petite-enfance » ancré dans le projet éducatif territorial du Touvet. L'inauguration s'est accompagnée de la mise en place du premier espace de compost de quartier.

En 2016 le pôle culturel a ouvert ses portes. Espace dédié initialement à la création et aux arts plastiques, il abrite aujourd'hui des associations dans le cadre de leurs activités permanentes, devient un lieu d'exposition et de spectacles; et est loué pour accueillir des manifestations privées. Les deux expositions photographiques *d'Aînés d'ici* en 2017 et 2018, y ont trouvé toute leur place.

Au-delà de ses fonctions habituelles la Maison des associations abrite désormais les repas partagés du dimanche et l'antenne de

l'Accorderie de Pontcharra depuis 2014 et 2015.

La bibliothèque et la maison des associations abritent des ordinateurs et des accès à internet permettant de faire de la médiation numérique pour les petits comme pour les plus âgés.



En 2017, pour permettre le regroupement des agents des trésoreries de Goncelin et Pontcharra, le rez-de-chaussée de la Trésorerie du Touvet a été aménagé. La commune confirme sa position centrale dans le territoire.

Des aménagements extérieurs, des « jardins de poche », lieux de permaculture et de flâneries, et un jardin des tout-petits se sont

organisés en 2016 et 2017 autour de la maison des associations, de la bibliothèque et du pôle culturel.



Avec la réhabilitation de l'ancienne bibliothèque en accueil de loisirs, prévu en 2019, la municipalité confirme le rôle fondamental qu'elle accorde aux services publics de l'enfance et de la jeunesse. Les « vendredis jeunesse », qui réunissent depuis 2017 des groupe de 12-17 ans, trouveront naturellement leur place dans ce nouveau bâtiment. Les jeunes adultes, ont quant à eux investi dès 2016 l'espace qui leur est dédié au Bresson et qu'ils ont co-construit avec la mairie, inauguré en 2017.

Un logement d'urgence supplémentaire trouvera sa place dans le futur bâtiment de l'accueil de loisirs afin de doter le CCAS d'un outil supplémentaire pour répondre à l'urgence sociale.



Au Bresson

Au Bresson le développement de la zone économique s'est achevé en 2015 par l'aménagement de la zone des Arguilles et en 2017 par celle des Aliquets dont la fin de commercialisation est désormais confiée à la Communauté de Communes le Grésivaudan (CCLG) depuis 2018. Salle des fêtes, restaurants, artisans, production agricole (spiruline) et agroalimentaire (vin et bière) se sont implantés au Touvet au fil des ans. L'entretien de la zone et les investissements à venir appartiennent désormais à la CCLG.

Une grande rénovation du complexe sportif du Bresson a également été engagée. À commencer par les vestiaires du rugby, inaugurés en 2017 et le local du football qui

a été achevé cette année et attend désormais des aménagements intérieurs.

L'ancien local du rugby, situé en zone de risque majeur, est devenu un espace de stockage pour les services techniques.

Les terrains de sport sont en cours de réfection, voire de création pour le terrain de football : actuellement l'herbe pousse...



Entre les deux parkings de la salle du Bresson, aménagés en 2018, bordant une toute nouvelle voirie et des réseaux secs et humides créés en 2018, des jardins partagés ont été inaugurés au mois de septembre 2018. Ils sont le fruit d'une concertation avec le Conseil des sages pour proposer

aux habitants un espace de jardinage commun, valorisant des pratiques économes en eau et en espace, un lieu d'échange et de partage où se côtoient familles, enfants, personnes âgées,...

La salle elle-même poursuit son programme de réhabilitation : le changement du système de chauffage en 2018, sera suivi en 2019 de la réfection du toit et des « rampants », des huisseries et enfin d'une rénovation du bâti extérieur, avec une extension permettant de dégager de nouveaux espaces de stockage. Pour poursuivre la réhabilitation, les vestiaires du football et du judo devraient être refaits en 2020.



Du nouveau à la Priola



Ce quartier situé de l'entrée du Touvet à la place de l'Église devrait radicalement changer dans les années à venir. Après plus de 10 années de travail et de négociations, l'État a accordé en 2018 le permis de construire permettant de reconstruire les locaux administratifs de la gendarmerie et d'implanter une caserne permettant de loger les familles de la brigade de gendarmerie le Touvet Goncelin et du peloton de l'autoroute. C'est Pluralis qui assure la maîtrise d'œuvre de ce projet d'ampleur tandis que la commune se porte acquéreur des terrains nécessaires, pour un montant de 755 832 €. Une petite opération de promotion immobilière, en bout de parcelle, menée par la municipalité permet d'équilibrer l'opération en vendant 4 terrains de 500 m² pour implanter 4 maisons en «



bande » donnant sur la rue des Corvées. Le chantier devrait démarrer au mois de juin 2019. Le coût de l'opération s'élève à 7 360 000 €.



La Communauté de communes, en partenariat avec la commune, engage au mois de mars 2019 l'aménagement du parking du cimetière, destiné à devenir un parking de covoiturage. Arboré et fleuri, avec une vraie tonalité paysagère, ce parking doté d'une cinquantaine de places devrait accueillir en bordure de RD1090 une partie de la ligne 6060 pour faire circuler des bus sans arrêt du Touvet à Grenoble. 50 % du trafic desservira néanmoins toujours le cœur du village. La commune assure l'investissement de l'éclairage public et l'entretien de ce futur parking.



Dans le prolongement de ces constructions et de ces aménagements la municipalité travaille à une relocalisation du pôle médical situé rue de la Perrière sur la parcelle communale abandonnée à terme par la gendarmerie, accompagné par la construction de logements pour les seniors. Ce programme doit être complété par la construction de logements collectifs, privés et sociaux.



Enfin un travail doit être engagé pour aménager une extension du cimetière, sur une parcelle adjacente à l'ancien cimetière dans la perspective de répondre aux demandes de plus en plus nombreuses de nouveaux rites funéraires.



Et ailleurs dans le village dans la Plaine, à la cîme du Touvet, au Vivier, à la Frette, à la Perrière, à la Combe, à la Conche, à la Bayette, ...



Dans la plaine et sur les coteaux, un projet de protection et de mise en valeur des espaces agricoles et naturels périurbains (PAEN) a été engagé en 2016. Il concerne 537 hectares de terres. Il devrait être finalisé en 2019 pour développer l'activité agricole et protéger les espaces. Si cette démarche aboutit, ce serait le 1^{er} PAEN de l'Isère

Pour développer les mobilités douces, des pistes cyclables ont été mises en place sur la RD90 dès 2014. Dans le cadre du projet de vélo route de Genève à Grenoble et Valence, le Département et la commune ont travaillé de concert pour refaire les chemins de la plaine et créer une traversée sécurisée de la RD1090.



Le réaménagement du site EDF est en cours de réflexion et un travail

conjoint avec Enedis pourrait permettre d'élaborer un projet commun.



Un projet de micro-centrale hydro-électrique située sur un ressaut de l'Isère s'accompagnerait de la construction d'une passerelle piétons-cycles permettant de relier les 2 rives du fleuve.

Dès le mois de mars, la CCLG engage une réhabilitation d'envergure de la déchetterie intercommunale située au Touvet pour sécuriser les lieux et s'adapter à une fréquentation toujours croissante.

En 2014, les viticulteurs « les rutilsons » se sont implantés dans un local à la cîme du Touvet. Des vignes sont replantées peu à peu dans la commune pour produire un vin du Grésivaudan, bio et local, à partir de cépages anciens. La commune a travaillé avec la CCLG pour permettre le rachat et la rénovation de la cave.





Une étude a été engagée dès 2014 pour réaliser l'aménagement de la RD 29, route de Saint-Hilaire, et de la route de l'Ancien-tram jusqu'au carrefour avec la Grande-rue. L'objectif est de réaliser des aménagements légers pour sécuriser les déplacements piétonniers, les croisements et le carrefour entre la route de Saint-Hilaire et la route de l'Ancien-tram.

Au Vivier et à la Frette, la dénomination et numérotation des rues se poursuit dans la perspective d'assurer une bonne localisation des habitats et de permettre le déploiement de la fibre dans de bonnes conditions en 2019 .



L'enfouissement des réseaux secs est envisagée à horizon 2019 aux jonctions de la Grande rue de la Frette et de la rue de la Mire à la Frette et Chemin du Vivier. La question de création de stationnements au Vivier est à l'étude.



« La mémoire », une conférence pour mieux comprendre

Le 14 décembre, le Centre communal d'action sociale proposait une conférence *Mieux comprendre sa mémoire*. Durant 1h30, Stéphanie Mazza, maître de conférences et neuropsychologue à l'Université Lumière Lyon 2 a expliqué comment fonctionne notre mémoire, quelles sont ses limites et comment l'améliorer. Elle a échangé avec les participants sur les différentes mémoires, les étapes de mémorisation, la mémoire au sein de notre cerveau, l'évolution de nos per-

formances avec l'âge, la plainte et le trouble de mémoire.

La mémoire est au centre de nos activités quotidiennes, les plaintes la concernant sont fréquentes : 50 % des personnes de plus de 50 ans estiment présenter des difficultés de mémoire et ce chiffre augmente avec l'avancée en âge.



Cirque et musique pour tous aux Grappaloups

Depuis la rentrée de la Toussaint, dans le cadre du « plan mercredi » les enfants des Grappaloups participent à des activités cirque et musique. Les plus grands découvrent le cirque avec la Compagnie Margalou : au programme un peu de jonglage, des acrobaties, du diabolo, des anneaux, du tissu aérien, ...

Les plus petits s'initient à la musique, suivis des plus âgés. Après quelques matinées à ce rythme, une « batucada » est déjà en cours de formation.

Tout le monde attend avec impatience les spectacles du mois de juin !

Pour les vacances de Noël, les enfants sont accueillis du 31 décembre au 4 janvier pour vivre une fin d'année aux USA, fabriquer un bonhomme de neige recyclé et préparer un cabaret, ouvert aux parents le 4 janvier à partir de 17h15 !

Plus d'info

04 76 92 34 37

grappaloups@letouvet.com



Un repas partagé de fêtes

Les derniers repas partagés de l'année ont rencontré un grand succès, avec près de 25 convives à chaque fois.

Le dernier repas partagé de l'année a eu lieu le 16 décembre, à la maison des associations. Un rendez-vous différent des autres car pour ce repas festif, les participants se cotisent pour déguster un repas préparé par les habitués de ce rendez-vous mensuel.

Les personnes présentes ont partagé dans la bonne humeur un repas qui augurait bien des fêtes à venir.

Reprise des repas partagés en 2019, le dimanche 27 janvier dans le format usuel, où chacun apporte un mets à partager, le dernier dimanche de chaque mois.

Plus d'info

Jean-Louis Mourette, vice-président du CCAS

07 82 93 33 43



Les tout-petits s'éveillent au rythme de la musique



Depuis la rentrée de septembre, Étienne Dreuilhe de l'association Unocrescendo, intervient régulièrement au multi-accueil pour proposer des séances d'éveil musical. Ces temps d'activités sont des espaces de socialisation, d'éveil et de partage. Dans ces moments privilégiés, la musique facilite l'ouverture à l'autre, stimule le plaisir de découvrir, et offre une ambiance chaleureuse. Et véhicule l'apprentissage du langage.

L'enfant découvre les instruments, les utilise, crée des sons, devient spectateur des autres enfants, développe sa curiosité et

son imagination. Quand l'intervenant se saisit des instruments, les enfants découvrent la magie de l'exercice abouti. À travers l'alternance des positions de spectateur écoutant et d'acteur écouté, l'enfant est valorisé dans ses découvertes et soutenu dans le décentrage qu'il aura à opérer pour s'ouvrir aux autres.

La musique est un support idéal pour accueillir la diversité culturelle.

Les professionnelles de la crèche bénéficient par ailleurs de formation et d'accompagnement pour intégrer la portée de la

communication dans le développement de l'enfant, avec une attention particulière au développement du langage. Elles ont bénéficié d'une intervention de 3h au mois de septembre sur le thème du « langage bienveillant bénéfique pour l'épanouissement de l'enfant ». Des formations indispensables pour participer, au quotidien, au développement des tout-petits.

Plus d'info

Multi-accueil les Touvetinoux
04 76 08 45 35

Trouver de l'information sur le bien-vivre à domicile !



Lorsqu'on est en perte d'autonomie, fragilisé par l'âge ou la maladie, ou tout simplement désireux de prendre soin de soi, trouver des informations sur les aides et les services dont on a besoin peut s'avérer complexe...

Depuis le 15 novembre 2017, le Département de l'Isère met à disposition des usagers un site internet isereadom.fr, et un

numéro vert gratuit d'information et d'orientation vers les services relatifs au bien-vivre à domicile : 0800 38 00 38.

Au cœur de ce dispositif, un annuaire recense les services d'aide à domicile, Points Info Autonomie, associations, artisans... qui interviennent pour adapter le logement, livrer des repas, aider au montage de dossiers, apporter un répit à l'aidant, etc.

Les activités de prévention (ateliers et conférences sur la nutrition, le sommeil, l'activité physique adaptée...) sont quant à elles présentées sur une carte après avoir renseigné le code postal ou le nom de la commune.

Cet annuaire est enrichi régulièrement et mis à jour par les prestataires eux-mêmes qui disposent d'un compte sur le site. Les pres-

tataires s'engagent par le biais d'une charte déontologique, et les offres déposées sont vérifiées par le Département.

Les opératrices du numéro vert s'appuient sur cet annuaire pour renseigner les usagers en recherche d'information.

Artisans, commerçants, professions libérales, associations qui interviennent à domicile auprès de personnes en perte d'autonomie, faites-vous connaître !

Créez votre compte professionnel sur isereadom.fr. Celui-ci vous permettra d'accéder à votre espace afin de saisir les informations liées à votre structure et à vos prestations. Vous pourrez ensuite les mettre à jour régulièrement. Ce référencement est gratuit.

Ça s'est passé chez vous



Le Département et France Bleu Isère sur le marché du Touvet

Le 27 octobre, un partenariat associant le Département de l'Isère et France bleu Isère inaugurerait la saison de tournée des marchés locaux isérois au Touvet. Autour d'une superbe cuisine construite pour l'occasion, Loïc Chichignoux, traiteur à Barraux, a cuisiné en direct tout au long de la matinée des produits locaux, dont certains de la marque « Alpes is Here ». La dégustation d'un filet mignon de porc au miel, agrémenté de Spiruline, a interloqué mais ravi les passants qui, nombreux, ont dégusté cette recette singulière. Exposants, visiteurs, organisateurs, producteurs ont montré une belle satisfaction autour d'un événement valorisant les productions locales.



Du 17 au 25 novembre, semaine européenne de réduction des déchets au Touvet

Très engagée dans la réduction des déchets depuis de nombreuses années, la commune participait fin novembre à la semaine européenne de réduction des déchets. Cinq rendez-vous ont ponctué la semaine avec nombre de participants : ateliers de fabrication de cosmétiques, découverte du « furoshiki », pour emballer les cadeaux avec des carrés de tissu, éco-atelier autour du compostage, fabrication d'un sapin en palettes. Une soirée film-débat sur la santé et l'environnement avec Françoise Bousson médecin et membre du Conseil du développement du Grésivaudan clôturait la semaine.



11 novembre 1918 – 11 novembre 2018, un siècle plus tard...

Pour le centenaire de la Grande Guerre, la commune du Touvet organisait des événements autour de la mémoire.

Une exposition « *Entendre la guerre : sons, musique et silence en 14-18* » prêtée par l'Historial de la Grande guerre, se dévoilait au pôle culturel, en même temps que la diffusion de « *l'année 1918 au Touvet* », diaporama réalisé par Josiane Tassan.



À l'approche des fêtes...

Les résidents de la Maison Saint Jean, les enfants du Conseil municipal d'enfants et des Grappaloups ont confectionné des paquets cadeaux en tissu et en papier pour décorer tous les sapins du village.





Olivier Forlin, maître de conférence en histoire contemporaine à l'université de Grenoble, a présenté l'année « 1918, les enjeux d'une année terrible ». Une conférence passionnante, pour comprendre les stratégies et les enjeux de cette dernière année de guerre.

Lors de la commémoration du 11 novembre, les Touvétiens ont accompagné la plantation d'un chêne offert par la Communauté de communes Place de l'école. Le maire a souhaité rappeler le souvenir du dernier combattant français tué à quelques minutes de la sonnerie du cessez-le-feu. Le tableau « Les poilus » de Maryse Friederich, acheté grâce à un financement participatif, a été dévoilé à la mairie. Le vendredi 16, cette riche semaine s'est clôt avec un spectacle « Rire aux éclats, cabaret des tranchées » joué par la Compagnie des Petits bâtons.



© Alain Raffin

La traditionnelle distribution des colis de Noël autour d'un apéritif le 1^{er} décembre à la mairie était suivie le 2 décembre du repas organisé par le Centre communal d'action sociale. L'occasion de se rencontrer, de danser, de partager un bon repas. Le maire a, cette année, parlé du très beau lien que tous savaient si bien tisser dans la commune et de la capacité d'accueil des habitants si présente au Touvet. Un petit film a retracé les 2 années de l'exposition « Aînés d'ici ».



Les résidents de la Maison Saint Jean accueillent les enfants de l'école des 3 cours le 14 décembre et profitent d'un concert avant la distribution d'une surprise gourmande offerte par la municipalité à chacun.

Et bien sûr tous les soirs, grâce au Comité des fêtes, une fenêtre de « l'avant Noël » s'ouvre dans nos rues, à un endroit différent de la commune. Une tradition qui a 20 ans cette année. Fêtons-la dignement !



Pour tout savoir <http://cdftouvet.rd-h.fr/>.

À noter dans vos agendas

Expositions au Pôle culturel

Cultures de l'Inde du sud

Du 18 au 30 décembre, Gilbert Maurice (Romeo arts) présente ses peintures aquarelles et acryliques au Pôle culturel. L'occasion de voyager en peinture, à travers l'art.

Émilie Bergin

Du 10 au 13 janvier
Émilie Bergin expose ses oeuvres d'art aux Touvetains.

Ciel d'Émilie Bergin



La MC2 au Touvet

La MC2 revient au Touvet en 2019, avec le spectacle *Tuiles* de la compagnie Fred Teppe : un spectacle à voir en famille, **le samedi 16 février à 17h au Pôle culturel.**

Un tabouret magique sur lequel les balles rebondissent avant de disparaître. Un étendoir à linge se rebelle pour devenir un oiseau désarticulé. Des boîtes de chips au contenu improbable s'animent, chantent ou s'envolent. Gourmand invétéré, et véritable « Chips'chopathe » il dévore, tout au long du spectacle ses chips tuiles par boîtes entières. Ce personnage tendre et naïf tente,

tant bien que mal, de faire « bonne figure » dans cet univers digne des meilleurs films de Pierre Etaix. Ce solo de jonglerie burlesque créé par Fred Teppe en 2011 est toujours joué en France et à l'international.

[Billets en vente à l'accueil de la mairie à partir du 14 janvier, aux heures d'ouverture de la mairie.](#)

[Tarif unique 8€ - À partir de 5 ans](#)



© Cedric Humbert

2019

UNE NOUVELLE ANNÉE À FÊTER

Vendredi 18 janvier 2019, le Maire présente ses vœux à l'ensemble des Touvetain(e)s.

Rendez-vous à la salle du Bresson à partir de 19h30.

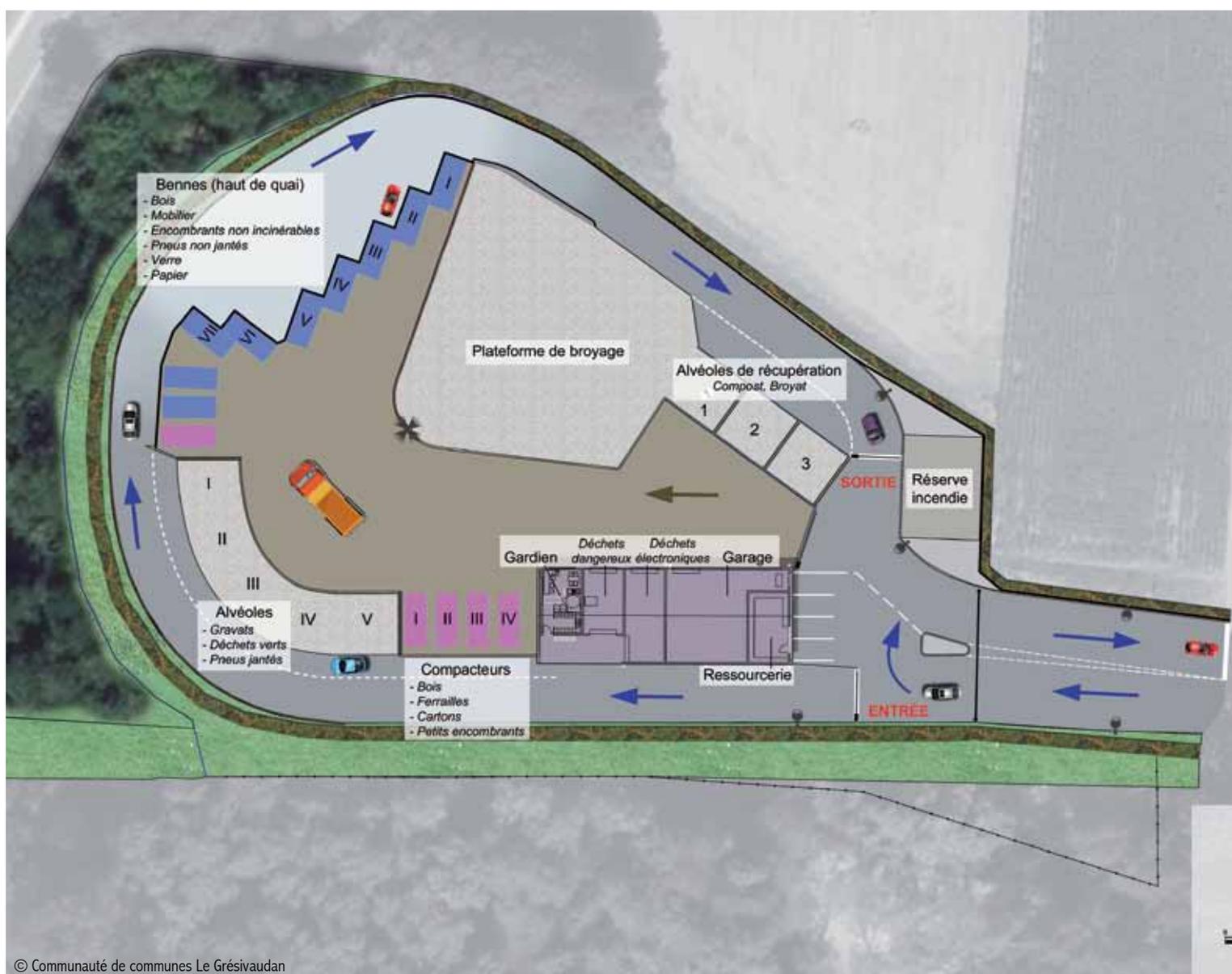
Fermeture temporaire de la déchetterie du Touvet à compter du 4 février 2019

La déchetterie intercommunale ferme pour un an car la Communauté de communes Le Grésivaudan, gestionnaire du site, réalise des travaux d'extension, de modernisation et de sécurisation. La superficie va passer de 4 600 m² à 7 600 m² ; les types de déchets collectés seront plus nombreux et des alvéoles se-

ront installées pour le broyat et le compost. Pendant cette période de fermeture, les habitants du Touvet et des communes voisines peuvent se reporter sur les déchetteries de Crolles et de Saint Ismier. N'oubliez pas de vous munir de votre carte de déchetterie pour accéder à ces sites. Vous pouvez également vous rendre aux déchetteries de

Pontcharra et du Cheylas gérées par le SI-BRECSA (pensez à bien vérifier les horaires d'ouverture avant de vous y rendre).

La carte des déchetteries du territoire, les infos pratiques, les horaires d'ouverture sur www.le-gresivaudan.fr/dechetteries



© Communauté de communes Le Grésivaudan

Plan prévisionnel de la future déchetterie

Histoire de la déchetterie de 1983 à nos jours

En janvier 1983, la municipalité se penche sur le difficile traitement des ordures ménagères, du ramassage à leur dépôt. Malgré les rappels incessants du syndicat gestionnaire, le Syndicat intercommunal de collecte et d'incinération des ordures ménagères du Grésivaudan (SICIOMG), nombreux sont ceux qui déchargent encore matériaux et gravats à l'entrée de la décharge ou dans les fossés avoisnants.

À partir de janvier 1996, les ordures ménagères partent à Athanor, à Meylan et non plus à Crolles. Pour limiter le tonnage de ces ordures et le bruit lors de la collecte des verres, le SICIOMG met en place des containers verres et papiers en août de la même année.

Pour s'occuper de la décharge municipale le samedi de 10h à 12h, une annonce paraît en avril 1997 et Laurent Macchi est recruté en juin 1997.

Le tri en porte à porte fait son apparition sur le territoire du SICIOMG en 1998. La première collecte du bac bleu, identifié par le logo « Je trie », a lieu en septembre le mercredi pour collecter les emballages en plastique (bouteilles, flacons, etc.), en papier, en carton et en métal (boîtes de conserves, de boissons en acier ou alumi-

Projection des aménagements de 2003



nium). Les horaires de la décharge s'élargissent pour ouvrir le mercredi de 14h à 16h et le samedi de 10h à 13h. Puis la décharge municipale laisse la place à une déchetterie ouverte en novembre 2003 proposant des bennes pour les cartons, les ferrailles, les encombrants, le bois, etc. Ouverte le lundi de 8h à 12h, le mercredi de 14h à 18h et le samedi de 8h à 12h et

de 14h à 18h.

En 2010 et à nouveau en 2012, à l'issue d'une action conjointe de la commune, le SICIOMG puis la Communauté de communes du Grésivaudan, les horaires ont été élargis pour aboutir aux horaires actuels : 7j/7 de 8h30 à 17h45 (fermeture 25 décembre, 1^{er} janvier et 1^{er} mai).

Éco-atelier, de l'automne au printemps



Les éco-ateliers bénéficient d'une trêve hivernale. Ils ont cet automne, depuis septembre, construit une zone de compostage et un espace broyat aux jardins partagés, construit des nichoirs de chouettes chevêches installés dans la

plaine, proposé la construction de bacs à compost et d'un sapin en palette. Ce premier temps d'ateliers s'est achevé le 15 décembre avec la construction de mangeoires à oiseaux.

Les animateurs des éco-ateliers sont des bricoleurs débrouillards, jamais à court d'idées, qui

maîtrisent l'art de la récup. Ils vous donnent rendez-vous au printemps pour de nouveaux projets...



Expérimentation de points d'apport volontaire au Touvet

Verre, cartons/papiers, plastique/métal/briques alimentaires, ordures ménagères s'implantent au fil des rues pour permettre à tous de déposer l'ensemble de ces déchets à un endroit unique.

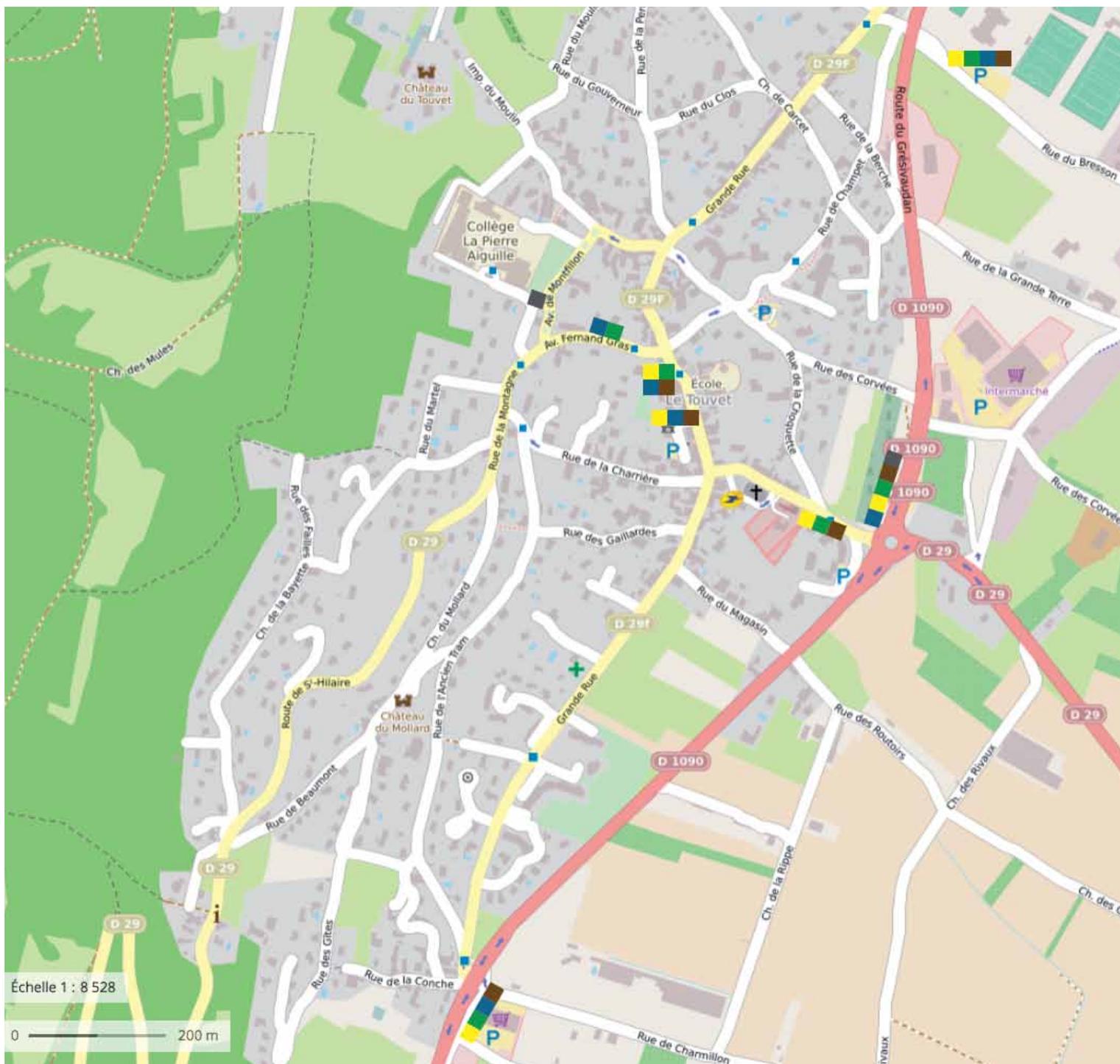
Déjà, pour certains, ces sites ont remplacé la collecte en porte à porte. Les habitants de la Grande rue entre la rue de la Priola et

l'avenue Fernand Gras déposent l'ensemble de leurs déchets dans ces containers.

La communauté de communes met à leur disposition un kit gratuit pour faciliter le stockage dans les habitations. Constitué de 3 sacs (vert, jaune et bleu), il permet de pré-trier à la maison. Le kit est disponible à la mairie, accompagné d'un livret de tri.

Un code couleur unique :

-  jaune : plastique, métal, briques alimentaires
-  bleu : cartons, papier
-  vert : verre
-  marron : ordures ménagères
-  L'association Gré'sy met à disposition des bornes pour recueillir vêtements, chaussures, maroquinerie et Cds.



TRAVAUX

À l'école élémentaire, mise en service d'un interphone au mois de novembre pour sécuriser les entrées et les sorties.

Dans la cour, restauration des filets des cages de football, du panier de basket et traçage du terrain de hand.

Derniers aménagements de la Grande Rue en COURS : après les traçages au sol des crayons indiquent l'école de façon plus lisible, et progressivement des panneaux verticaux indiquant la limitation de vitesse sont implantés.

Plantation d'arbres dans la commune : platanes, mûriers, bouleau et pommier devant la mairie ; tilleuls, pommier, poirier et cognassier sur le parking du Bresson ; bouleau, chênes verts, prunus, érable rouge sur le rond point de la route départementale 90.



Le bassin de La Conche est restauré.



Rénovation du bassin du Fourneau



Au Bresson, le local de foot est achevé et devrait être inauguré au printemps ; le gazon pousse sur le terrain de football.



L'ancien local du rugby a été partiellement démoli et la partie restante devient un espace de stockage pour les services techniques.



L'abribus de la cime du Touvet, en bas de l'allée du château, a été restauré.

Réunion de quartier de la Priola



Une quinzaine d'habitants étaient présents pour rencontrer les élus le 8 décembre à la Priola et échanger sur leur quartier.

L'occasion de présenter plusieurs projets, qui démarrent en 2019, plans à l'appui. Après 20 ans de discussions et 10 années de nouveaux scénari depuis 2008, le chantier de la nouvelle gendarmerie s'engage au mois de juin 2019, pour une livraison

prévue en 2021. Les bâtiments administratifs seront construits en bordure de la rue de la Priola, avant le croisement avec la rue de la Choquette, avec une caser,e de 27 logements à l'arrière. Le tènement foncier de l'actuelle gendarmerie accueillera un futur pôle médical et des logements, notamment à destination des seniors.

L'aménagement du parking du cimetière porté par la Communauté de communes Le

Grésivaudan en lien avec la commune va permettre de créer une centaine de places de parking en deux phases de travaux. Les questions, nombreuses, ont donné lieu à des échanges intéressants et constructifs autour de question urbanistique comme les toits plats ou le stationnement pour le nouveau pôle médical



Conseil des parents du Multi-accueil Les Touvetinoux

Pour la deuxième fois cette année, les représentants des parents, élus, et personnel du Centre communal d'action sociale (CCAS) se sont réunis dans la soirée du mardi 11 décembre à l'occasion du Conseil des parents du multi-accueil les Touvetinoux.

Temps privilégié de rencontre permettant d'évoquer tant le fonctionnement que les projets développés par la structure, des échanges ont pu avoir lieu autour des préoccupations et interrogations des parents, remontées par le biais des parents délégués.

Ont ainsi pu être abordés diverses thématiques de la vie quotidienne de la crèche, comme la provenance et la composition des repas, le déroulé d'une journée au multi accueil, ou encore les modalités de facturation des familles.

Cette occasion a permis aux élus, professionnels et aux parents d'identifier collectivement plusieurs pistes de travail à développer, qui seront étudiées dans les prochains mois.

Démarche « règles de vie »

À la rentrée scolaire dernière, une réflexion a été engagée par la municipalité autour des règles de vie qui doivent s'appliquer sur les différents temps de vie rythmant les journées des écoliers du Touvet : accueils périscolaires du matin et du soir, temps de classe, pause méridienne.

Pour établir des règles communes qui tiennent compte des points de vue et des besoins de chacun, plusieurs cycles d'échange ont été organisés, selon des formats différents, en présence des équipes d'animation, cadres, enseignants, parents délégués, et élus.

Ces séances de travail ont permis de croiser les regards et les attendus, mais aussi de formuler des pistes de solution

concernant l'organisation, pour favoriser une ambiance sereine et apaisée sur ces temps collectifs. Une dernière rencontre, le 13 décembre, a permis de poser les premières bases d'un règlement intérieur, et de s'interroger sur les leviers pédagogiques à mobiliser pour associer pleinement les enfants à la réflexion.

En parallèle, une formation sera proposée pendant le premier trimestre 2019, afin d'approfondir certains concepts, méthodes et outils en termes d'animation, de gestion des groupes, ou encore de pédagogie, et de pouvoir échanger et s'interroger sur certaines situations « pratiques ». Elle sera ouverte à l'ensemble des membres du groupe de travail.

Une nouvelle élue au conseil municipal



Arnaud Briat, en charge avec Annie Vuillermoz de la vie scolaire et du Conseil municipal des enfants avec Sylvie Large, a été appelé à de nouvelles fonctions professionnelles. Étant désormais certain de ne pas revenir au Touvet avant la fin de ce mandat 2014-2020, il a choisi de démissionner du conseil municipal. L'ensemble de l'équipe remercie Arnaud Briat pour son engagement, et pour tout le travail accompli pour la commune.



Béatrice Lasserre a ainsi fait son entrée au conseil municipal lors de

la séance publique du 3 décembre dernier. Installée au Touvet depuis plus de 20 ans, elle s'investit depuis des années dans la vie associative, au Comité des fêtes, comme bénévole au festival Place Libre ou Macadam... Elle accorde une grande importance à la vie locale et privilégie au maximum les commerces de proximité. Rencontrer les autres, échanger et partager sont des valeurs importantes pour elle. Pour cette encore employée à la SNCF, mais bientôt retraitée, l'investissement d'élue au conseil municipal n'est que la suite logique d'un investissement dans la vie locale de son village depuis de nombreuses années.

Élections européennes en 2019, inscrivez-vous sur les listes électorales

Pour voter lors du scrutin du 26 mai 2019, il faut être inscrit sur les listes électorales. Pour ce scrutin, le répertoire électoral unique (REU) sera mis en place, les inscriptions pourront se dérouler jusqu'au **30 mars 2019**. Pour tout scrutin se déroulant avant le 10 février, il faut être inscrit sur les listes avant le 31 décembre ; sauf scrutin exceptionnel, aucune élections n'est pour l'instant prévue en début d'année.

Ce répertoire électoral unique, géré par l'Insee, permettra une plus grande souplesse dans l'actualisation des listes électorales. Les électeurs pourront en effet s'inscrire sur une liste électorale jusqu'à six semaines avant la date d'un scrutin. Toute nouvelle inscription entraînera automatiquement la radiation de la liste précédente. La possibilité d'être inscrit à la fois sur une liste électorale municipale et une liste consulaire est supprimée.

Tous les Français et Françaises jouissant de leurs droits civiques qui ne sont pas déjà inscrits sur une liste électorale ou qui ont changé de commune de résidence doivent s'inscrire.



Les électeurs ayant changé d'adresse dans la commune sont invités à le signaler à la mairie, service des élections (Séverine Picot 0476923436 ou s.picot@letouvet.com) car un changement de domicile peut entraîner un rattachement à un autre bureau de vote.

Pour vous inscrire, présentez vous à la mairie avec :

- Un justificatif de domicile
- Une pièce d'identité valide prouvant la nationalité d'un des États de l'Union européenne (les citoyens européens résidant en France peuvent s'inscrire sur les listes complémentaires mais seulement pour participer aux élections municipales et/ou européennes).



RECENSEMENT

de la population 2019

www.le-recensement-et-moi.fr



LE RECENSEMENT SE DÉROULE DANS VOTRE COMMUNE DU 17 JANVIER AU 16 FÉVRIER 2019
SE FAIRE RECENSER EST UN GESTE CIVIQUE, UTILE À TOUS
 Plus d'information sur www.le-recensement-et-moi.fr

LE RECENSEMENT, C'EST UTILE À TOUS

Le recensement permet de connaître le nombre de personnes qui vivent en France. Il détermine la population officielle de chaque commune. De ces chiffres découle la participation de l'État au budget des communes : plus une commune est peuplée, plus cette participation est importante. Du nombre d'habitants dépendent également le nombre d'élus au conseil municipal, la détermination du mode de scrutin, le nombre de pharmacies...

Par ailleurs, ouvrir une crèche, installer un commerce, construire des logements ou développer les moyens de transport sont des projets s'appuyant sur la connaissance fine de la population de chaque commune (âge, profession, moyens de transport, conditions de logement...). Enfin, le recensement aide également les professionnels à mieux connaître leurs marchés, et les associations leur public.

En bref, le recensement permet d'ajuster l'action publique aux besoins de la population. C'est pourquoi il est essentiel que chacun y participe !

LE RECENSEMENT, C'EST SIMPLE : RÉPONDEZ PAR INTERNET COMME DÉJÀ 4,9 MILLIONS DE PERSONNES

Un agent recenseur recruté par votre mairie se présentera chez vous muni de sa carte officielle. Il vous remettra la notice sur laquelle figurent vos identifiants pour vous faire recenser en ligne. Le recensement de la population est gratuit. Ne répondez pas aux sites frauduleux qui vous réclament de l'argent. Si vous ne pouvez pas répondre par internet, l'agent recenseur vous remettra les questionnaires papier à remplir qu'il viendra ensuite récupérer à un moment convenu avec vous. Pour faciliter son travail, **merci de répondre sous quelques jours**.

- **Pour accéder au questionnaire en ligne**, rendez-vous sur le site : www.le-recensement-et-moi.fr et cliquez sur « Accéder au questionnaire en ligne ». Utilisez votre code d'accès et votre mot de passe pour vous connecter. Ils figurent sur la notice d'information que l'agent recenseur vous a remise lors de son passage. Attention à bien respecter les majuscules et les minuscules, **sans espace entre elles**. Ensuite, vous n'avez plus qu'à vous laisser guider.

- **Si vous répondez sur les documents papier**, remplissez lisiblement les questionnaires que l'agent recenseur vous remettra lors de son passage. Il peut vous aider si vous le souhaitez. Il viendra ensuite les récupérer à un moment convenu avec vous. Vous pouvez également les envoyer à votre mairie ou à la direction régionale de l'Insee.

Le recensement en ligne, c'est encore plus simple et cela a permis d'économiser plus de 31 tonnes de papier en 2018. On a tous à y gagner !

LE RECENSEMENT, C'EST SÛR : VOS INFORMATIONS PERSONNELLES SONT PROTÉGÉES

Seul l'Insee est habilité à exploiter les questionnaires. Ils ne peuvent donc donner lieu à aucun contrôle administratif ou fiscal. Votre nom et votre adresse sont néanmoins nécessaires pour être sûr que les logements et les personnes ne sont comptés qu'une fois. Lors du traitement confidentiel des questionnaires, votre nom et votre adresse ne sont pas enregistrés et ne sont donc pas conservés dans les bases de données. Enfin, toutes les personnes ayant accès aux questionnaires (dont les agents recenseurs) sont tenues au secret professionnel.

**POUR EN SAVOIR PLUS, VOUS POUVEZ VOUS ADRESSER À VOTRE AGENT RECENSEUR,
 À VOTRE MAIRIE OU VOUS RENDRE SUR LE SITE WWW.LE-RECENSEMENT-ET-MOI.FR**



Du côté de la Communauté de communes du Grésivaudan

Un projet de territoire pour le Grésivaudan



Le projet de territoire du Grésivaudan a été adopté en septembre dernier par le conseil communautaire. Ce document dessine le territoire de demain. Il est le résultat de 18 mois de travail en étroite collaboration avec les communes afin de définir les politiques et actions prioritaires à mettre en œuvre pour répondre aux attentes des habitants.

Vous pouvez déjà le retrouver sous une forme provisoire sur le site du Grésivaudan :

www.le-gresivaudan.fr/projetterritoire.

QUI FAIT QUOI :

LE PROJET DE TERRITOIRE CLARIFIE LES RÔLES DE CHACUN

LES COMMUNES = *proximité*

Services directs aux habitants :
l'école, l'enfance-jeunesse
ou les personnes âgées,
le lien social, la vie associative...



L'INTERCOMMUNALITÉ = *cohérence du territoire*

La mobilité, le développement économique, l'équipement et l'aménagement du territoire, l'eau et l'assainissement, la solidarité entre les territoires et les citoyens...

Un développement équilibré POUR AUJOURD'HUI ET POUR DEMAIN

Le Grésivaudan est un modèle de réussite économique depuis 30 ans : de nouveaux emplois, des industries de pointe qui rayonnent dans le monde entier. Alors pourquoi vouloir changer ce modèle ? En fait, il ne s'agit pas de jeter le bébé avec l'eau du bain mais de **redessiner un modèle qui est très centralisé sur quelques communes** et quelques industries, ce qui n'est pas sans risque en termes d'équilibre du territoire et de diversité d'emplois disponibles. On poursuit donc ce qui marche, et on élargit à d'autres domaines.

Préserver NOTRE CADRE DE VIE



Tous les habitants le reconnaissent, la première qualité du Grésivaudan, c'est son cadre de vie, ses paysages, ses villages, ses services... Mais si cette richesse doit être préservée, elle ne doit pas devenir un frein pour les familles et les jeunes qui peinent à s'y installer. **L'enjeu est de permettre à chacun de trouver sa place, tout en préservant un environnement de qualité.**

La mobilité, PRIORITÉ NUMÉRO 1



Perte de temps, difficulté de déplacement mais aussi pollution de l'air avec, en toile de fond, des pathologies respiratoires et le réchauffement climatique. **Aujourd'hui, la mobilité dans le territoire est loin d'être satisfaisante, notamment dans les liens avec la métropole grenobloise.** C'est d'ailleurs la première préoccupation des habitants (enquête menée sur un échantillon représentatif de 1000 personnes).

CONSEIL MUNICIPAL

PRÉSENTATIONS

Présentation de rapports d'activités pour approbation (08/10/2018 et 03/12/2018) : rapport annuel de Véolia sur le prix et la qualité du service public d'eau potable, rapport annuel du distributeur Gaz réseau distribution France (GrDF), rapport annuel d'activité d'ENEDIS, rapport annuel de la Communauté de communes du Grésivaudan et le rapport annuel des Pompes funèbres intercommunales.

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

Approbation du rapport de la Commission locale d'évaluation des transferts de charges (CLETC) de la Communauté de communes du Grésivaudan pour l'année 2018 (08/10/2018)

concernant trois compétences pour la commune du Touvet :

- la compétence Gémapi : financement des associations syndicales autorisées et dissolution du Sitob pour un montant de 1 208 €
- la compétence « promotion du tourisme » pour laquelle la commune est appelée à un financement de 2 000 € en faveur de l'office du tourisme du Grésivaudan
- la compétence « action de développement économique » qui concerne l'entretien des la zone d'activités du Bresson (6 261 €) et l'examen de la vétusté et de la durée d'amortissement des voiries de la zone d'activités pour lesquelles la communauté de communes demande à la commune un financement de 23 966 €. Une différence d'appréciation existe entre la commune et la communauté de communes sur ce dernier point pour laquelle la commune sollicite que la CLETC puisse être saisie de ce sujet lors des travaux 2019 et qu'une clause de revoyure soit intégrée à ce sujet.

Délibération adoptée à la majorité avec 2 abstentions

Autorisation d'ouverture dominicale des commerces pour l'année 2019 (08/10/2018) est

fixée aux dimanche 15, 22 et 29 décembre 2019.

Délibération adoptée à l'unanimité

CULTURE

Demandes de subventions (03/12/2018) à la Communauté de communes du Grésivaudan et au Département de l'Isère pour l'édition 2019 de Macadam peinture ainsi qu'à la Région pour le festival Place Libre.

Délibérations adoptées à l'unanimité

URBANISME

Approbation de la modification n°6 du Plan local d'urbanisme (10/09/2018) concernant :

- la création d'une orientation d'aménagement et de programmation n°3 au centre-bourg
 - la création d'un secteur de taille et de capacité d'accueil limitée (STECAL)
 - la création d'un sous-secteur UA_g en zone urbaine
 - la suppression de l'emplacement réservé n°8
 - la correction d'erreurs matérielles dans le règlement écrit et dans le document graphique à la suite des conclusions du commissaire enquêteur et aux avis émis par les personnes publiques associées.
- Délibération adoptée à l'unanimité.*

Acquisition des parcelles D141 et D4733 (10/09/2018) dans le cadre de la mise en œuvre du PAEN,

la commune se porte acquéreur de ces parcelles de 1 831 m² et 1 423 m² situées dans la plaine agricole.

Délibération adoptée à l'unanimité

PAEN du Touvet : consultation du département de l'Isère pour accord de la Commune sur le projet de périmètre et de programme d'actions PAEN (08/10/2018) qui permet de mettre en œuvre une

politique de protection et de mise en valeur des espaces agricoles et naturels périurbains.

Délibération adoptée à l'unanimité

Acquisition de huit parcelles (08/10/2018) d'une superficie totale de 3 881 m² situées au Chateau et à Beaumont dans le cadre de la mise en œuvre du PAEN.

Délibération adoptée à l'unanimité

Projet de nouvelle gendarmerie, acquisition foncière (03/12/2018), à la suite de la signature du permis de construire par le Préfet le 15 novembre dernier, de 9 parcelles au lieu-dit La Choquette pour une contenant totale de 7 097 m² au prix de 354 464 €.

Délibération adoptée à l'unanimité

Avenant au contrat de PUP (03/12/2018), d'un particulier pour mettre à jour cette convention signée en 2012, tant s'agissant des délais de réalisation que des coûts des travaux.

Délibération adoptée à l'unanimité

RESSOURCES HUMAINES

Tableau des effectifs (10/09/2018) fixant l'avancement de grade d'agents qui répondent aux critères mis en place par le centre de gestion, des modifications sont réalisées au tableau des emplois dans les filières administrative, culturelle et technique pour supprimer les postes actuels et créer des postes avec le nouveau grade des agents concernés.

Délibérations adoptées à l'unanimité

Tableau des effectifs, recours à un contrat d'apprentissage (10/09/2018) pour la mise en œuvre du PAEN. Un contrat d'apprentissage est conclu à partir de septembre 2018, pour une durée de 3 ans, visant l'obtention du diplôme d'ingénieur.

Délibération adoptée à l'unanimité

Contrat groupe d'assurance des risques statutaires du Centre de gestion de l'Isère de la fonction publique territoriale, avenant 1 (08/10/2018) faisant suite à la décision du titulaire du marché de procéder à la résiliation anticipée et de proposer un avenant tarifaire.

Délibération adoptée à l'unanimité

Mise en place du régime des logements de fonction (08/10/2018) qui indique qu'aucun emploi au sein des effectifs ne permet l'octroi d'un logement pour nécessité de service, que les emplois communaux pouvant justifier d'une occupation précaire sont les emplois d'agents polyvalents de voirie ou d'agents polyvalents de bâtiment. Il est décidé de ne pas recourir au dispositif de logement de fonction pour nécessité absolue de service et de recourir au dispositif de l'occupation précaire avec astreinte pour les emplois d'agents polyvalents de voirie ou d'agents polyvalents de bâtiment.

Délibération adoptée à la majorité avec 2 votes contre et 1 abstention

Contrat d'assurance des risques statutaires (03/12/2018) pour permettre au centre de gestion de l'Isère de lancer la procédure de mise en concurrence pour le marché groupe d'assurance des risques statutaires pour la période 2020-2024.

Délibération adoptée à l'unanimité

Recensement de la population, création d'emplois et rémunération des agents recenseurs (03/12/2018). La commune est divisée en 6 districts qui sont visités chacun par un agent recenseur. Pour mener à bien cette enquête, il faut donc recruter 6 agents recenseurs du 7 janvier au 22 février.

Délibération adoptée à l'unanimité

Tableau des effectifs, filière technique, suppression d'un poste d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe à temps complet et création d'un poste d'adjoint technique à temps complet (03/12/2018), faisant suite au départ d'un agent et à la réintégration d'un autre suite à une période de disponibilité pour convenance personnelle.

Délibération adoptée à l'unanimité

VIE SCOLAIRE

Subvention RASED : Maître E et psychologue scolaire (03/12/2018) ont fait une demande de 500 € afin de pouvoir poursuivre leurs missions d'accompagnement des enfants pour leur réussite scolaire.

Délibération adoptée à l'unanimité

FINANCES

Budget principal, décision modificative n°2 (08/10/2018) suite à des recettes supplémentaires au chapitre 013 (atténuation de charges) en raison de la prudence des estimations faites au moment de l'élaboration du budget primitif, sont d'affecter à l'article divers du chapitre de dépenses de fonctionnement 012 pour un montant de 45 000 €. Des recettes supplémentaires sont également constatées au chapitre 13 (subventions d'investissement) et sont affectées à l'article divers du chapitre 23 (dépenses d'investissement – immobilisations en cours) pour faire face aux dépenses des travaux de voirie provoqués par les épisodes météorologiques de début d'année, pour un montant de 130 000 €.

Délibération adoptée à l'unanimité

Budget principal, décision modificative n°3 (03/12/2018) pour constater des recettes supplémentaires au chapitre 13 (subventions d'investissement), 50 000 € sont affectées en dépenses d'investissement pour le processus d'acquisition des terrains nécessaires à la réalisation du projet de construction d'une nouvelle gendarmerie, le projet entrant en phase opérationnelle, il convient d'inscrire les crédits nécessaires à sa réalisation.

Délibération adoptée à l'unanimité

Budget principal, ouverture de crédits d'investissement 2019 (03/12/2018) pour autoriser le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement jusqu'à l'adoption du budget primitif 2019, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent.

Délibération adoptée à l'unanimité

Garantie d'emprunt en faveur de la SDH (03/12/2018) pour la réalisation de 11 logements sociaux prévus dans le cadre du projet dit « Le domaine de la Conche ».

Délibération adoptée à l'unanimité

Indemnités de conseil au trésorier municipal (03/12/2018) à 100 % des montants réglementairement prévus pour la qualité de sa mission pour des prestations de conseil et d'assistance en matière budgétaire, économique, financière et comptable.

Délibération adoptée à la majorité avec 1 abstention

EXPRESSIONS POLITIQUES

Du groupe de la majorité ...

L'automne fut fortement marqué par le mouvement des gilets jaunes qui a exprimé le rejet des inégalités grandissantes de notre société. Inégalités territoriales entre la ruralité et l'urbain. Inégalités sociales entre des Français qui ne peuvent pas boucler leurs fins de mois et contribuent toujours plus à la solidarité nationale, et quelques privilégiés dont la participation à l'effort de solidarité est sans cesse réduite. La demande de justice sociale, parfois désespérée, a renforcé le climat de défiance que connaît notre pays depuis de nombreuses années.

Pour tenter de calmer cette colère, le Président de la République a évoqué le 10 décembre l'organisation d'un « grand débat », associant sans consultation préalable les élus locaux. Les contours de cette consultation sont encore flous et des doutes sont émis sur la sincérité de cette démarche.

Cependant au Touvet, toutes les initiatives permettant l'expression de tous les citoyens sont les bienvenues. Comme d'autres communes en France, nous avons donc décidé d'anticiper les demandes présidentielles en répondant au plus vite aux sollicitations

de nombreux habitants qui souhaitent s'exprimer. Vous pouvez donc nous communiquer vos contributions à l'accueil de la mairie dans un cahier spécifique mis à votre disposition, par courrier électronique à l'adresse mairie@letouvet.com ou encore par courrier postal adressé à la mairie du Touvet, 700 grande rue 38660 Le Touvet.

Vos remarques seront transmises au Gouvernement par la procédure qu'il aura définie. Avec l'espoir qu'elles soient réellement prises en compte.

Adrian Raffin



... Aux élus de l'opposition

Des gilets jaunes...mais en même temps...

Les gilets jaunes ont été le symbole de cette France qui réagit à toujours plus de taxes pour financer les biens communs de notre République. Depuis des années, les Français sont les Européens les plus taxés. Davantage de taxes, mais une réduction des services publics de proximité que les Français ruraux et des communes voisines du Touvet constatent au quotidien.

Nous allons découvrir en janvier un nouveau mode de prélèvement de l'impôt sur les revenus. Sur le papier le mode de fonctionnement est très simple, mais en réalité c'est une gestion qui risque hélas de conduire une nouvelle fois à plus de dépenses publiques. Pourquoi faire simple quand on peut faire compliqué ?

Les Français grognent, mais en même temps ils sont de moins en moins nombreux à s'investir en politique. La France n'a jamais eu autant de maires et conseillers municipaux démissionnaires. L'élection chérie des Français approche et beaucoup de villages n'auront pas de candidats.

Non, réfléchir à l'avenir de notre commune n'est pas compliqué. Non, s'occuper de la destinée de notre commune n'est pas un travail à plein temps. Oui, pour beaucoup d'entre nous la communauté de communes est un échec, car elle génère des coûts supplémentaires et parce que la mutualisation est rendue impossible par le comportement de certains maires. Ceux-ci souhaitent travailler collectivement à plus de 40, mais en même temps ils souhaitent tout avoir dans leur commune, créant ainsi des tensions avec les maires voisins.

L'avenir de notre village vous préoccupe, vous avez quelques heures hebdomadaires de libre, rejoignez-nous.

L'ensemble des élus d'opposition municipale vous souhaite une bonne année 2019.

Les élus d'opposition
vincent.charpentier@letouvet.com

ETAT CIVIL

Mariages

Le 27 octobre 2018 **Geoffrey LOURDIN et Adrienne FAURE**

Naissances

Le 14 septembre 2018 **Chiara VAGNANI**
Le 5 octobre 2018 **Keyla POUCHOIX**
Le 7 octobre 2018 **Emma TREBES**
Le 22 novembre 2018 **Lexie KOTECKI**
Le 29 novembre 2018 **Apolline DURAND**
Le 1^{er} décembre 2018 **Ambre KRAKOWIAK JACQUIER**

Décès

Le 11 octobre 2018 **Jean PÉRINO**
Le 16 octobre 2018 **Gisèle CAILLET**
Le 7 novembre 2018 **Lilou TURGIS**
Le 7 novembre 2018 **Monique SIMON veuve CHOULY**
Le 11 novembre 2018 **Clorinda FANTATO veuve VIEGO-DELVAL**
Le 21 novembre 2018 **Paulette DUMONT veuve TOINON**
Le 28 novembre 2018 **Paulette JACQUEMIER**
Le 2 décembre 2018 **Nathalie FRESNE épouse BRUNET-MANQUAT**
Le 8 décembre 2018 **Germaine BERTIAU veuve ARRONDELLE**

INFORMATION

Le déploiement du compteur Linky : une permanence d'Enedis pour répondre aux questions

Une campagne de remplacement de tous les compteurs électriques a débuté dans le village il y a quelques semaines. Impulsé par une directive européenne et décidé par le Gouvernement, ce changement de compteur électrique vise à contribuer à la maîtrise de la demande en énergie dans le contexte du développement durable et du déploiement des énergies renouvelables. Ce nouveau compteur appelé Linky est dit communicant car il permet la relève automatique et à distance de la consommation électrique des foyers. Le déploiement de ce nouveau compteur a débuté en 2015 et s'achèvera en 2021 ; tous les foyers français seront alors équipés.

L'installation de ces compteurs suscitant des interrogations multiples, la municipalité a demandé à Enedis de tenir une demi-journée de permanence afin de répondre aux questions des habitants de la commune.

Cette permanence se tiendra le mercredi 9 janvier après-midi à la mairie. Les personnes intéressées sont invitées à contacter l'accueil de la mairie (04 76 92 34 34) pour s'inscrire et convenir d'un créneau de rencontre avec les agents d'Enedis.



Plus d'info

et prise de rendez-vous 04 76 92 34 34
mairie@letouvet.com

© DR

la commission électorale

Le 23 novembre, la commission électorale s'est réunie pour la dernière fois sous le format existant depuis 2008.

Paul Charpenay, Albert Martino, Michel Rousset et Renée Nolly travaillent en toute discrétion depuis des années pour « toiletter » les listes électorales ou se prononcer sur les propositions d'inscription d'office des jeunes de 18 ans. Les décisions, prises à la majorité, sont ensuite rendues publiques.

Leur bonne connaissance du village et de ses habitants leur a permis de remplir leur rôle de façon efficace tout au long des années. Merci à eux quatre de tout ce temps passé à aider les élus et les habitants.

Cette commission avec la loi de 2016 devient une commission de contrôle. Le Maire va statuer sur les demandes d'inscription et de radiations des électeurs. Un contrôle « a posteriori » sera opéré par cette commission, qui par ailleurs va examiner les recours administratifs formés par les électeurs contre les décisions du maire.



La commission électorale lors de la cérémonie de la citoyenneté (remise des cartes électorales aux jeunes de 18 ans), le 26 avril 2018

Cette commission est composée de conseillers municipaux titulaires :

Adrian Raffin
Brice Laguionie
Christine Micheloni
Vincent Charpentier
Brigitte Saez

Et de conseillers municipaux suppléants :

Sylvie Large
Gaëlle Ratahiry
Franck Pourchon
Emmanuelle Ansanay
Corinne Feltz



Dernière réunion de la commission électorale, le 23 novembre 2018